REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union-Discipline -Travail





AGENCE DE GESTION DES ROUTES

L'ENTRETIEN ROUTIER



PROJET DE CONSTRUCTION DE ROUTES DU CENTRE-OUEST EN COTE D'IVOIRE

AVIS D'ÀPPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DES ROUTES SEGUELA-MANKONO ET ZOUAN-HOUNIEN-TOULEPLEU

(SERVICES DE CONSULTANT LIMITE AUX PAYS MEMBRES DE LA BID)

Mode de financement : Accord d'Istina'a-Accord de service Ijarah Accords de prêt N°2IVC-0045-2IVC-0046

1. Suite à l'Avis Général de Passation des Marchés (AGPM) relatif à ce projet publié dans le journal Fraternité Matin n°15 528 du mercredi 14 septembre 2016, le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du projet de construction de routes du centre ouest en Côte d'Ivoire, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer les services de consultants pour le contrôle et la surveillance des travaux de construction des routes « **Séguela-Mankono** » et « **Zouan-Hounien-Toulepleu** ».

- 2. Ces services comprennent :
 - suivi technique, administratif et financier de l'exécution des travaux;
 - analyse des plans d'exécution et des notes de calcul ou d'éventuelles études d'exécution ;
 - contrôle de la qualité des travaux et des quantités mises en œuvre conformément aux prescriptions techniques ;
 - appui et suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Les consultants s'assureront de la conformité du projet avec les normes de sécurité routière établies, apporteront une attention particulière au système de drainage des routes et se chargeront également de la rédaction des rapports d'avancement.

Les prestations en une seule mission de service de consultants seront réalisées à partir de mars 2019 sur une période de vingt-quatre (24) mois.

3. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom du Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier, invite les Consultants à présenter leur candidature en français en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants (firmes) intéressés, éligibles et qualifiés des pays membres de la BID doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, références concernant l'exécution des contrats analogues, expériences dans les missions comparables, disponibilité du personnel qualifié dans les domaines de la mission, ainsi que toutes autres informations complémentaires).

4. Les consultants peuvent se porter candidats sous la forme d'une association, validée par un accord entre les partenaires de l'association, indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, une forme intermédiaire d'association ou une intention de sous-traitance.

La sélection se fera en conformité avec les procédures stipulées dans les Directives pour l'utilisation des consultant dans le cadre de projets financés par la Banque Islamique de Développement (Edition de mai 2009, révisée en février 2012) et disponibles sur le site internet de la Banque à l'adresse www.isbd.org.

5. Les critères d'établissement de la liste restreinte sont : a) expérience d'études techniques d'APD de projet de construction de routes neuves en enrobés chaud d'un linéaire de 25 km au cours des dix dernières années, b) expérience de suivi et contrôle des travaux de construction de routes neuves en enrobés chaud d'un linéaire supérieur à 25 km au cours des dix dernières années, c) suivi et contrôle des travaux de construction d'ouvrages d'art d'au moins 50 ml de long au cours des dix (10) dernières années.

NB: Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs (attestation de bonne expérience/ certificats de service fait délivrés par les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'ouvrage délégué).

- 6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureau suivantes : Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 08h00 à 12h00 (GMT) et de 14h00 à 17h00 (GMT).
- 7. Les expressions d'intérêt en <u>un (01) original et trois (03) copies</u> doivent être envoyées ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 25 janvier 2019 à 10 heures (GMT) et porter expressément la mention : « Manifestation d'intérêt pour la sélection de consultants en vue du contrôle et de la surveillance des travaux de construction des routes « séguelamankono » et « Zouan-Hounien-Toulepleu » en République de Côte d'ivoire ».
- 8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

AGEROUTE

Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats Sise Avenue Terrasson de Fougères 08 BP 2604 ABIDJAN 08

TEL: (225) 20 25 10 00/20 25 10 02/20 25 14 82

Fax: (225) 20 25 10 23 Site web: www.ageroute.ci

Email: ageroute@ageroute.ci et copie à mameite@ageroute.ci

YAPO Calice Directeur Général Adjoint